



COMBIEN DE FEMMES DANS LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ?

La représentation féminine 2018-2021



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Office cantonal de l'égalité et de la famille
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie

ÉGALITÉ
FAMILLE
GLEICHSTELLUNG

AVANT-PROPOS

Les informations et les chiffres donnés dans la présente brochure sont issus des décisions du Conseil d'Etat de renouvellements des commissions administratives pour la période législative 2018-2021 telles que parvenues à l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) jusqu'au 11 avril 2018. A cette date, moins d'une dizaine de commissions n'avaient pas encore été renouvelées ou étaient en attente de décision. Cette analyse porte sur les commissions administratives dont la liste est établie par la Chancellerie¹.

Par rapport à la législature précédente et selon la volonté du Gouvernement d'en réduire le nombre, certaines commissions ont été dissoutes et d'autres n'ont pas été renommées. De plus, la composition des Départements a été largement remaniée. Par conséquent la comparaison ne s'avère pertinente que pour la Présidence et le DSSC². Par ailleurs, cette brochure insiste davantage sur la représentation féminine par domaines de compétence que sur une comparaison entre les Départements.

■ Objectif atteint

La représentation féminine dans les commissions administratives atteint aujourd'hui 33.3%. Cela constitue une augmentation de plus de 6 points depuis 2014. L'objectif fixé par le Conseil d'Etat est donc atteint, ce qui permet aux commissions de refléter davantage la réalité sociale et de bénéficier d'expériences diverses. Tous les indicateurs de la présence des femmes sont au moins en légère progression. De manière générale, les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses dans les commissions, notamment dans les domaines traditionnellement plutôt masculins. De leur côté, lors de ce renouvellement, les Départements ont proposé plus de candidatures féminines. L'OCEF se réjouit de cette progression.

■ Qu'est-ce qu'une commission administrative?

Les commissions administratives sont des organes prévus par la législation, dont le rôle est de conseiller et d'aider l'Etat à prendre des décisions dans des domaines spécifiques. Pour la période législative 2018-2021, 97 commissions ont été nommées, composées au total de plus de 1'180 membres. Ces membres proviennent de l'administration cantonale ou de l'extérieur en tant que spécialistes ou expert-e-s. En outre, chaque commission est rattachée à l'un des cinq Départements cantonaux ou à la Présidence. Lors de la période de renouvellement, le Département compétent propose une composition au Conseil d'Etat, qui nomme ensuite officiellement les membres pour la période administrative de quatre ans.

Les commissions traitent de domaines divers et variés dans lesquels l'Etat intervient, par exemple: la lutte contre les violences domestiques, la promotion de la santé, la dégustation de vin, la protection contre les accidents majeurs, l'hygiène de l'air, la conciliation en matière de bail à loyer, l'impôt des personnes physiques ou l'évaluation de la formation professionnelle. En application de l'article 9 du Règlement sur l'organisation de l'Administration cantonale du 15 janvier 1997³, lors de la désignation des membres, le Conseil d'Etat doit veiller à la meilleure représentativité possible des différents intérêts, notamment ceux des partenaires sociaux et de l'égalité entre femmes et hommes, tout en évitant d'alourdir inutilement la commission. De plus, sauf mise en péril de l'activité d'une commission, en général un-e membre ne peut pas y siéger plus de douze ans.

¹ Sur <https://www.vs.ch/web/che/commissions-administratives>

² Une comparaison serait éventuellement envisageable encore pour le DMTE qui n'a que légèrement changé. Quant aux trois autres Départements, leur composition a été radicalement modifiée.

³ RS 172.050

► Comparaison intercantonale

L'OCEF a contacté toutes les administrations cantonales afin de pouvoir comparer la situation valaisanne au niveau suisse. Mais peu de cantons tiennent ce type de statistiques et parmi eux, bon nombre sont actuellement en train de mettre à jour leurs chiffres. Ceux présentés dans le tableau ci-dessous sont les plus récents que nous avons pu obtenir. Ils permettent de montrer qu'avec un taux de 33.3% de femmes dans ses commissions administratives, le Valais fait figure de bon élève.

► Représentation féminine dans les commissions administratives dans les cantons

Canton	Année	% femmes
Ville de Berne	2016	39.6%
Valais	2018	33.3%
Appenzell RE	2016	29.3%
Bâle-Campagne	2016	28%
Tessin	2016	22.3%

► Les commissions extraparlimentaires de la Confédération

Au niveau fédéral, les commissions extraparlimentaires fonctionnent selon le même principe que les commissions administratives valaisannes: d'une part elles complètent et apportent des connaissances spécifiques à l'administration fédérale, et d'autre part elles sont un instrument de coordination entre l'administration et des organismes extérieurs, ces derniers pouvant y faire valoir leurs intérêts. Le Conseil fédéral a affirmé sa volonté d'atteindre une représentation féminine minimale au sein des commissions. L'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) stipule que toute commission extraparlimentaire doit se composer d'au moins 30% de chaque sexe, avec comme objectif à terme d'atteindre la parité. Si la proportion d'hommes ou de femmes est inférieure à 30%, la Chancellerie fédérale demande au Département compétent de le justifier par écrit.

En 2016 les femmes étaient représentées à hauteur de 38.7%, sur un total de 118 commissions, soit une augmentation de 8 points par rapport à 2012. Les femmes sont donc globalement plus présentes dans les commissions au niveau fédéral que valaisan.



► Volonté réaffirmée du Conseil d'Etat

Dans sa décision du 7 juin 2017, le Conseil d'Etat a clairement réaffirmé sa volonté d'augmenter la représentation féminine au sein des commissions administratives. Il a fixé comme objectif d'atteindre 33% de femmes en moyenne, soit une augmentation de 6 points de pourcentage. Pour ce faire il a renouvelé la stratégie adoptée en 2011: les services sont encouragés à chercher activement des femmes; pour chaque poste à renouveler, les organismes représentés dans les commissions doivent proposer une candidature masculine et une candidature féminine; et le préavis de l'OCEF est maintenu, en fonction du pourcentage de femmes, des démarches effectuées pour en trouver et des explications avancées par les services en cas de participation féminine insuffisante. L'OCEF joue également un rôle proactif en proposant des femmes susceptibles de siéger dans des commissions, dont il tient une liste régulièrement mise à jour⁴.

⁴ Pour s'inscrire sur cette liste : www.egalite-famille.ch > nos projets égalité > femmes dans les commissions administratives

▣ Les résultats par Département

A. PRÉSIDENTE

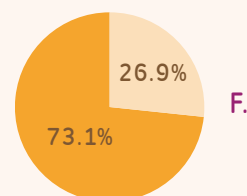
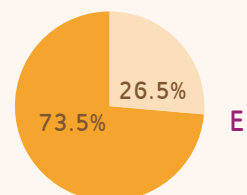
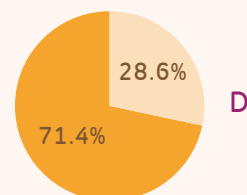
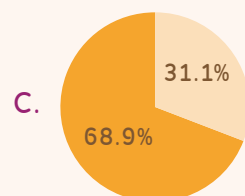
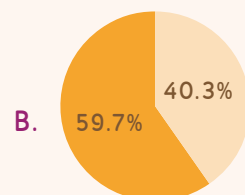
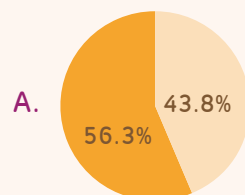
Les 3 commissions actives rattachées à la Présidence comptent au moins 2 femmes, ce qui représente une part de 43.8%, largement supérieure à la moyenne, comme en 2014. Toutefois le nombre très faible de commissions et de membres (16) limite la pertinence des interprétations.

B. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DE LA CULTURE (DSSC)

Avec 40.3% de représentation féminine, le DSSC est clairement le Département qui fait augmenter la moyenne grâce à ses 34 commissions regroupant 175 femmes. Par rapport à 2014, le progrès effectué est supérieur de plus de 7 points. Si 2 commissions sont encore composées uniquement d'hommes et 3 ne comptent qu'une seule femme, 24 commissions atteignent quant à elles le seuil des 33%.

C. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FORMATION (DEF)

Ses 31.1% de femmes placent le DEF en 3^{ème} position et juste en dessous de la moyenne générale. Sur un total de 27 commissions, seules 2 commissions ne comptent aucune femme et une seule n'en compte qu'une⁵.



● Femmes ● Hommes

D. DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉNERGIE (DFE)

Si l'on excepte la Présidence, le DFE est le Département qui compte le moins de commissions et de membres. Avec 28.6% de femmes, il se situe environ 4 points en-dessous de la moyenne et 2 de ses 5 commissions, soit 40%, ne comptent aucune ou seulement une femme.

E. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ, DES INSTITUTIONS ET DU SPORT (DSIS)

Malgré le fait que 3 de ses commissions sont exclusivement masculines et qu'il se classe avant-dernier avec 26.5%, le DSIS est le deuxième département le plus féminisé si l'on prend le critère des 33%. En effet 9 commissions sur 14 remplissent cet objectif.

F. DÉPARTEMENT DE LA MOBILITÉ, DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DMTE)

Sur ses 14 commissions, 2 sont exclusivement composées d'hommes et 4 ne comptent qu'une seule femme. Néanmoins, avec 26.9% le DMTE se situe quasiment à la moyenne de 2014.

⁵ La Commission cantonale d'experts en matière d'améliorations foncières ne compte qu'une femme sur 35 membres. Sans elle le Département aurait une part de femmes supérieure à 34%.

► Synthèse de la représentation féminine dans les commissions par Département

Départements			% 
Présidence	7	9	43.8%
DSSC	175	259	40.3%
DEF	116	257	31.1%
DFE	8	20	28.6%
DSIS	43	119	26.5%
DMTE	47	128	26.9%
TOTAL	396	792	33.3%

► Commissions sans femmes par Département

Départements	Total commissions	Commissions sans représentation féminine	
Présidence	3	0	0%
DSSC	34	2	5.9%
DEF	27	2	7.4%
DFE	5	1	20%
DSIS	14	3	21.4%
DMTE	14	2	14.9%
TOTAL	97	10	10.3%

Malgré la décision du Conseil d'Etat et son incitation aux différents services, la proportion de commissions sans femmes n'a que peu diminué: au total pour la législature 2018-2021, 10.3% des commissions administratives sont encore exclusivement masculines, contre 14.1% en 2014. Il s'agit des commissions administratives suivantes:

Présidence

- Au moins une femme siège dans toutes les commissions

DFE

- Commission cantonale d'impôts des personnes physiques (CIPP)

DSIS

- Commission consultative de l'Office cantonal du feu
- Organe cantonal de conduite (OCC)
- Commission de gestion du fonds de secours (CogefoS)

DMTE

- Commission tarifs horaires des engins de chantier et du tarif hivernal
- Commission cantonale de l'hygiène de l'air

DSSC

- Commission sur la protection contre les accidents majeurs (COPAM)
- Commission cantonale nucléaire, biologique et chimique (NBC)

DEF

- Commission de formation et de formation continue (hébergement et restauration)
- Commission de lutte contre la dépendance au jeu

Par rapport à 2014 le constat est donc celui d'une légère diminution du nombre des commissions exclusivement masculines à 10, ce qui représente tout de même 87 sièges. Dans une large mesure il s'agit des mêmes commissions qu'il y a 4 ans. Tout comme lors de la précédente législature, aucune commission ne compte que des femmes. Par ailleurs, 10 commissions ne comptent qu'une seule femme parmi leurs membres; et 10% des commissions sont composées d'une femme au maximum.

➤ Présidences féminines par Département

Départements	Commissions avec une femme présidente	
Présidence	3	100%
DSSC	8	23.5%
DEF	1	3.7%
DFE	1	20%
DSIS	2	14.3%
DMTE	1	7.1%
TOTAL	16	16.5%

Au niveau des présidences de commissions, si on constate une augmentation significative des femmes présidentes au sein du DSSC, globalement les choses ont cependant peu évolué depuis 2014. Tous les Départements comptent au moins une présidente de commission, mais seulement 16.5% des commissions sont présidées par une femme (16 femmes présidentes contre 71 hommes présidents, sans compter les 10 commissions exclusivement masculines). Les résultats de la Présidence sont à interpréter avec prudence en raison du faible nombre de commissions (3) et du fait qu'il s'agit d'une seule et même femme.

Un élément qui restreint l'accès des femmes à ce siège est qu'il est régulièrement occupé par des chefs de Service, le cas échéant par des chefs de Département. Or actuellement l'administration cantonale ne compte qu'une seule femme cheffe de Service et une seule cheffe de Département. Par ailleurs 5 femmes occupent la fonction de vice-présidente ou de présidente suppléante d'une commission administrative.

➤ Un tiers de femmes dans les commissions administratives en Valais

Comme déjà expliqué, le Conseil d'Etat a pris la décision de fixer comme objectif le seuil des 33% de femmes dans les commissions administratives⁶. L'objectif est donc atteint avec un résultat de 33.3% lors du dernier renouvellement. Sur les 97 commissions considérées, 57 atteignent l'objectif, soit 58.7% des commissions. De plus le DSIS, le DSSC et le DEF ont plus de 60% de leurs commissions qui dépassent ce seuil du tiers de femmes⁷.

➤ Quid de l'égalité dans les commissions ?

En termes d'égalité, une représentation des deux sexes se situant entre 40 et 60% est considérée comme satisfaisante. Dans ces conditions, 34 commissions (en termes relatifs 35%) sont égalitaires. Seules 3 commissions dépassent 60% de femmes, alors que dans 59 commissions le nombre d'hommes dépasse ce taux. 11 commissions administratives, soit plus de 11% d'entre elles, comportent une majorité de femmes, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à la période 2014-2017. Seules 5 commissions présentent, quant à elles, une parité parfaite.

➤ Evolution depuis 1993

Depuis 1993, la progression des femmes au sein des commissions se poursuit, bien que lentement, comme le montre le graphique ci-dessous. Les mesures prises par le Conseil d'Etat semblent avoir porté leurs fruits. On est passé depuis 2010 d'un peu plus de 20% à un tiers de femmes. On constate aussi que la progression observée en 2018 par rapport au précédent mandat est légèrement meilleure que celle de 2014, soit aux alentours des 7 points, ce qui constitue un chiffre non-négligeable et un signe encourageant.

Evolution de la représentation féminine dans les commissions administratives



⁶ Pour la législature 2014-2017 il avait déjà fixé un objectif de 30%, ce qui n'avait pas été atteint (27.3%).

⁷ On peut y ajouter la Présidence (2 commissions sur 3).

► Représentation féminine par domaines de compétences

Domaines concernés par les commissions administratives	Représentation féminine
RH et Administration	55.6%
Social	45.8%
Santé	38.4%
Education Formation	35%
Chasse & Pêche	34.7%
Culture Art Sport	31.9%
Travail & Emploi	29.4%
Finances	29%
Economie	29.4%
Environnement & Travaux publics	22%
Sécurité publique	16%
Agriculture	14%

En termes relatifs les femmes sont plus nombreuses dans les commissions rattachées au social (45.8%), à la santé (38.4%) ou à l'éducation (35%), trois secteurs professionnels dans lesquels elles sont encore traditionnellement surreprésentées⁸.

A l'inverse elles sont plus faiblement représentées dans les commissions liées à l'agriculture (14%), à la sécurité publique (16%) ou à l'environnement et aux travaux publics (22%) et dans une moindre mesure à l'économie (29.4%). Ces domaines d'activités comptent encore une majorité d'hommes à l'heure actuelle.

Au final, la représentation des femmes dans les commissions reflète la société actuelle, où les domaines des compétences et le choix professionnel sont encore largement influencés par le genre. Néanmoins, sans y être extrêmement bien représentées, les femmes commencent à gagner leur place dans des domaines tels que la culture, l'art et le sport (31.9%), le travail et l'emploi (29.4%), les finances (29%). Le progrès est particulièrement remarquable pour les finances avec un gain de 12 points.

Le record de la part de femmes appartient aux ressources humaines et à l'administration avec 55.6% mais le nombre minime de commissions (2) limite la portée de ce résultat.

Tous les domaines ont vu leur proportion de femmes augmenter. Sont à souligner les efforts effectués dans certains domaines dans lesquels les femmes sont peu présentes et qui ont connu une belle progression malgré tout, tels que la chasse et la pêche (34.7%)⁹. On remarque également que les différences de représentation féminine entre les domaines ont été réduites.

Au vu de ces résultats, il est nécessaire de continuer à informer et sensibiliser la population valaisanne, en particulier les jeunes à la diversité des professions et à la richesse de la mixité dans le cadre du travail, tant pour les employé-e-s que pour les entités employeuses.

⁸ Cela s'applique particulièrement à la santé où près de 90% du personnel soignant sont des femmes. Dans ce sens on peut considérer qu'elles sont malgré tout sous-représentées dans les commissions et que ce sont en majorité des hommes qui occupent les postes importants en dépit de la nette supériorité numérique des femmes.

⁹ Les domaines de la chasse et de la pêche, des finances, de la sécurité publique et de l'agriculture ont tous connu une augmentation supérieure à 50%.

➡ Conclusion

Avec 33.3% de femmes dans les commissions administratives valaisannes, l'objectif fixé par le Conseil d'Etat est atteint. Si les hommes restent encore largement surreprésentés dans une majorité de commissions, aux postes de présidents et dans certains domaines, le nombre de commissions sans femme diminue lentement et les femmes, de manière générale, sont de plus en plus présentes.

Même si tout n'est pas encore parfait du point de vue de l'égalité, l'OCEF tire un bilan positif de ce renouvellement. Lorsque le Gouvernement affirme clairement sa volonté et pousse ses services à chercher des femmes tout en donnant un rôle important à l'OCEF, les résultats ne se font pas attendre. Parvenir à un tiers de femmes est un premier pas important vers une représentation égalitaire. A titre de comparaison avec la vie politique, 33% de femmes est une proportion qui n'a encore jamais été atteinte en Valais au Grand Conseil. Au Parlement, les femmes représentaient 19.2% des député-e-s au sortir des élections cantonales 2017; en 2009 elles ont obtenu la meilleure représentation, avec 21.5% de députées.

L'OCEF salue donc cette volonté du Gouvernement d'augmenter la participation féminine, qui s'est traduite dans les faits par une réelle amélioration de la situation. Il s'agit maintenant de ne pas fléchir afin que se poursuive cette évolution positive. Par ailleurs selon l'OCEF, cet exercice pourrait servir de modèle à d'autres instances dans lesquelles les femmes restent très minoritaires, telles que les organes dirigeants des organismes dans lesquels l'Etat a une participation.

Abréviations

DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
DEF	Département de l'économie et de la formation
DfE	Département des finances et de l'énergie
DSIS	Département de la sécurité, des institutions et du sport
DMTE	Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Impressum

Sion, 2018.

Textes et contenu: Office cantonal de l'égalité et de la famille

Graphisme, mise en page & illustrations: Pauline Lugon | www.pole-in.ch

Photo de couverture: © Fotolia

Impression: Imprimerie Schmid

Office cantonal de l'égalité et de la famille
Avenue de la Gare 33
CP 478
1951 Sion

Tél.: 027 606 21 20
E-mail: egalite-famille@admin.vs.ch
www.egalite-famille.ch
[facebook@egalitefamilleValais](https://facebook.com/egalitefamilleValais)